



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

**Séance du 15 mai 2025**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Benoît CYPRIANI

**Étaient absents :**

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

**OBJET : 13 - Aides à des projets internationaux - Première attribution 2025**

Délibération n° 007918

## Aides à des projets internationaux - Première attribution 2025

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n°1	29/04/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une aide à deux associations qui portent un projet culturel international. L'association Le chant du Quetzal propose une initiative artistique et culturelle avec Itzer au Maroc et Madiba Dharma porte un projet de coopération culturelle franco-congolaise.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certaines manifestations culturelles ou sportives internationales organisées par les associations bisontines.

A ce titre, elle a été saisie de deux demandes :

- **L'association Le Chant du Quetzal**

La Caravane des Arts est un projet culturel et artistique itinérant, porté par l'Association le Chant du Quetzal, qui se déroulera à Itzer en été 2025. Cette initiative vise à offrir aux jeunes et aux enfants du milieu rural marocain un espace d'expression créative, de découverte culturelle et de partage artistique.

À travers une série d'activités variées telles que des ateliers de peinture, d'écriture, de théâtre, de musique, ainsi que des spectacles et expositions, la caravane entend faire rayonner l'art au cœur de la communauté. Elle ambitionne non seulement de stimuler la créativité et l'imaginaire des jeunes, mais aussi de favoriser l'accès à la culture dans des zones souvent marginalisées.

Le projet repose sur une approche participative et inclusive, impliquant aussi bien les artistes que les habitants d'Itzer. En créant des moments de rencontre et d'échange autour des pratiques artistiques, la caravane souhaite renforcer le lien social, valoriser le patrimoine local et contribuer au développement personnel et collectif des participants.

La Ville est sollicité, pour apporter une aide financière de **1 500 €** à ce projet dont le coût est évalué à 7 500€.

Souhaitant favoriser l'échange interculturel, la citoyenneté mondiale et l'accès équitable à la culture, il est proposé au Conseil municipal d'apporter une aide de **500 €** à l'association le Chant du Quetzal.

- **L'association Madiba Dharma**

L'association Madiba Dharma a pour objectif la production, la promotion et l'organisation d'événements musicaux et de spectacles vivants, ainsi que l'accompagnement à la création et à la diffusion de projets artistiques choisis par l'association. Dans ce cadre, Madiba Dharma soutient un projet de coopération culturelle entre la France et la République Démocratique du Congo.

Ce projet est né de la volonté de l'artiste pluridisciplinaire José Shungu de renouer avec sa terre d'origine, la République Démocratique du Congo (RDC), à travers des ateliers de transmission artistique et une résidence de création mêlant écriture, oralité, musique, danse, stylisme, techniques musicales et audiovisuelles. Il vise à créer une passerelle humaine et artistique entre Besançon (surnommée « Bezak ») et Kinshasa (« Kin ») — d'où le nom du projet : BezaKin.

La première phase, lancée en 2023, a permis de recueillir et valoriser les paroles de la diaspora congolaise de Besançon et des habitants de Kinshasa, dans toute leur diversité, à travers l'écriture de contes autobiographiques et la création d'un spectacle vivant, ainsi que la production de capsules vidéo mettant en lumière les participants. Cette première phase de projet avait déjà été soutenue par la Ville à hauteur de 2 000 €.

La deuxième phase approfondit cette dynamique d'échange artistique et citoyen autour de trois axes complémentaires, associant musique, vidéo participative et correspondance éducative.

Le premier axe prévoit une rencontre artistique entre artistes bisontins et congolais en juin 2025 à Besançon, avec à la clé l'enregistrement de plusieurs titres musicaux originaux.

Le deuxième axe prendra la forme d'une création vidéo participative : des micro-trottoirs réalisés entre octobre 2024 et juin 2025, au cours desquels dix personnes à Besançon et dix à Kinshasa seront interrogées sur des thématiques telles que les croyances, les traditions, la communication, l'environnement ou encore l'éducation.

Le troisième axe engagera deux classes de CM1-CM2 de l'école Héloïse de Besançon dans une correspondance pédagogique et créative avec une classe de Kinshasa. Ce dialogue entre élèves favorisera l'ouverture culturelle, la création collective et une réflexion partagée sur le quotidien, les modes de vie et les enjeux du développement durable.

Ce projet répond pleinement aux objectifs de sensibilisation à la diversité culturelle, d'éducation au développement durable, et à l'ouverture à la citoyenneté mondiale à travers la pratique artistique et l'échange humain.

L'aide de la Ville est sollicitée à hauteur de **2 000 €** pour cette deuxième phase dont le coût est évalué à 9 800 €. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une aide de **2 000 €** à l'association Madiba Dharma pour la réalisation de cette étape du projet.

En cas d'accord, la somme totale de **2 500 €** sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022204.10069.

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

#### Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
Le chant du Quetzal	0	0	0	500
Madiba Dharma	0	2000	0	2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide de :

- 500 € à l'association Le Chant du Quetzal
- 2000 € à l'association Madiba Dharma.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

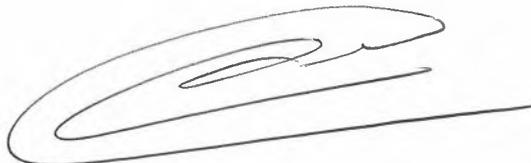
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Benoît CYPRIANI  
Adjoint

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT